

Le 14 août 2019

ARRETE N° 24/2019
CONCOURS DE PETANQUE
DU CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du concours de pétanque le dimanche 18 août 2019,

Vu la demande du Club de la Bonne Humeur du 12 août 2019,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A l'occasion du concours de pétanque organisé par le Club de la Bonne Humeur le dimanche 18 août 2019, **la circulation et le stationnement de tout véhicule** seront interdits du vendredi 16 août 2019 à 16 h au dimanche 18 août 2019 à 22 h sur le parking de la halte fluviale dans le périmètre délimité par des barrières Vauban et de la rubalize.

ARTICLE 2 : Les clients du kebab seront autorisés à stationner sur l'espace laissé libre, face au restaurant, entre la route et la rubalize.

ARTICLE 3 : Du vendredi 16 août 2019 à 16 h au dimanche 18 août 2019 à 22 h, les camping-cars pourront accéder à l'aire de stationnement par la rue de la Tuilerie ou par la route des Dames (accès par la « voie » matérialisée le long de l'écluse).

ARTICLE 4 : Du vendredi 16 août 2019 à 16 h au dimanche 18 août 2019 à 22 h l'accès aux conteneurs de tri se fera par la rue des Lilas.

ARTICLE 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Le demandeur
- Affichage.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 14 août 2019.

Le Maire,


Jean-Claude DUMONT.

